

TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

Convention

Indemnisation du chômage

Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 mai 2011 portant nomination au comité de suivi de la convention pluriannuelle mentionnée à l'article L. 5312-3 du code du travail

NOR : ETS1181162A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5312-3 et R. 5311-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité de suivi de la convention pluriannuelle mentionnée à l'article L. 5312-3 du code du travail :

1. En qualité de représentants de l'État :
M. Bertrand MARTINOT, président du comité de suivi.
Mme Isabelle EYNAUD-CHEVALIER.
M. Antoine MAGNIER.
2. En qualité de représentants de l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage mentionné à l'article L. 5427-1 :
 - a) Sur proposition de son conseil d'administration :
M. Gaby BONNAND.
M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX.
 - b) M. Vincent DESTIVAL.
3. En qualité de représentants de Pôle emploi :
M. Dominique-Jean CHERTIER.
M. Christian CHARPY.

Article 2

En cas d'empêchement, chaque membre du comité de suivi peut se faire représenter lors des séances du comité.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 17 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*Le délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle,*
B. MARTINOT